

COMPTE RENDU DE LA 5^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2001

Le 31 août 2001 sur convocation régulière du Premier adjoint, suite au décès de Monsieur le Maire, en date du 17 août 2001, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Monsieur MANSOUR	pouvoir à Madame CHAMBREY
Monsieur GRARADJI	pouvoir à Monsieur CONTEJEAN

Monsieur TROSSAT :

- explique qu'en qualité de doyen d'âge il lui incombe de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal suite au décès du Maire sortant.

Monsieur GRILLON :

- fait une déclaration pour transmettre ses condoléances au nom de son groupe.

Monsieur TROSSAT :

- indique à l'assemblée qu'il va être procédé à l'installation de la nouvelle conseillère et demande à Madame Hélène SASSATELLI de venir prendre place au sein du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Mademoiselle Sabrina ZIANE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur TROSSAT :

- propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur GRILLON :

- rappelle que lors de la séance du 22 juin, il avait demandé si les ratios et les comptes étaient identiques à ceux du document analysé en séance. Suite à la réponse affirmative de Monsieur SOMMER, les membres de son groupe qui étaient réticents ont finalement apposé leur signature sur le Compte Administratif.
- évoque l'article paru dans la presse locale mettant en lumière une divergence concernant une ligne manquante au compte administratif. Monsieur SOMMER, utilisant son droit de réponse, expliquait que le document présenté aux conseillers avait été rédigé en conformité avec le compte de gestion du percepteur et que tout document est consultable en mairie.

- indique qu'après avoir consulté les documents en mairie, des différences entre les ratios sont apparues. Il estime avoir été trompé et demande, à l'avenir, afin d'éviter les méprises de statuer sur le document officiel transmis en préfecture.

Monsieur PERNIN :

- estime que le fait de pouvoir disposer du document officiel qui sera transmis à la préfecture est plus pratique dans un souci de sécurité et de pragmatisme.

Monsieur TROSSAT :

- propose de passer au vote

Vote : 22 pour
5 abstentions
2 contre

Monsieur TROSSAT :

- fait part à l'assemblée de trois points supplémentaires à rajouter à l'ordre du jour. Il s'agit de la restauration scolaire pour les classes CLIS/CLAD, d'une demande d'autorisation du domaine public et de la formation des élus.
- afin de procéder à l'élection du Maire et de ses Adjoints, demande que soient désignés un secrétaire et deux assesseurs pour procéder au dépouillement.
- fait appel à candidature pour le poste de Maire.

Monsieur Denis SOMMER et Monsieur Robert GRILLON sont candidats.

Ont obtenu :

Monsieur SOMMER	22 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur SOMMER est élu Maire.

Monsieur SOMMER :

- prend la présidence de la séance et propose de procéder à la désignation du nombre d'adjoints et propose de le fixer à huit.

Vote : 22 pour
7 abstentions

La séance est suspendue à 20 h 30. Reprise de séance à 20 h 40.

Monsieur SOMMER :

- redonne la présidence de la séance à Monsieur TROSSAT.

Monsieur TROSSAT :

- explique que l'assemblée va revoter pour l'élection du Maire afin de rester dans la légalité car les personnes ayant donné pouvoir ne devaient pas être comptabilisées dans le nombre de votants.
- fait à nouveau appel à candidatures.

Monsieur Denis SOMMER et Monsieur Robert GRILLON sont candidats.

Ont obtenu :

Monsieur SOMMER	20 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur SOMMER est élu Maire.

Monsieur SOMMER :

- prend la présidence et informe l'assemblée qu'il va être procédé à l'élection du 1^{er} Adjoint. Il indique que la majorité propose Monsieur TROSSAT et demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur LIRIA est candidat.

Monsieur TROSSAT	20 voix
Monsieur LIRIA	7 voix

Monsieur TROSSAT est élu 1^{er} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Monsieur REBOURCET comme candidat au poste de 2^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur CUGNEZ se porte candidat.

Monsieur REBOURCET	19 voix
Monsieur CUGNEZ	7 voix
	1 blanc

Monsieur REBOURCET est élu 2^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Madame CHAMBREY comme candidate au poste de 3^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame DAVIAS se porte candidate.

Madame CHAMBREY	20 voix
Madame DAVIAS	7 voix

Madame CHAMBREY est élue 3^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Monsieur CONTEJEAN comme candidat au poste de 4^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

L'opposition, du fait du nombre inférieur de personnes par rapport au nombre d'Adjoints à élire ne propose pas de candidat sur ce poste.

Monsieur CONTEJEAN 21 voix
 6 blancs

Monsieur CONTEJEAN est élu 4^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Monsieur MANGEONJEAN comme candidat au poste de 5^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Même remarque que précédemment de la part de l'opposition.

Monsieur MANGEONJEAN 20 voix
 7 blancs

Monsieur MANGEONJEAN est élu 5^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Monsieur MUNNIER comme candidat au poste de 6^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame BATTAGLIA se porte candidate.

Monsieur MUNNIER 20 voix
Madame BATTAGLIA 7 voix

Monsieur MUNNIER est élu 6^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Madame VILLECOURT comme candidate au poste de 7^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur MIGUEL se porte candidat.

Madame VILLECOURT 20 voix
Monsieur MIGUEL 7 voix

Madame VILLECOURT est élue 7^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose Monsieur SUBILOTTE comme candidat au poste de 8^{ème} Adjoint et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame GUICHON se porte candidate.

Monsieur SUBILOTTE 20 voix
Madame GUICHON 7 voix

Monsieur SUBILOTTE est élu 8^{ème} Adjoint.

Monsieur SOMMER :

- propose de voter pour trois conseillers délégués.

Conseiller délégué aux Finances

Monsieur PERNIN et Madame GUICHON sont candidats

Monsieur PERNIN	20 voix
Madame GUICHON	7 voix

Monsieur PERNIN est élu Conseiller délégué aux Finances

Conseiller délégué chargé du Logement

Monsieur MUNZENMEYER et Monsieur MIGUEL sont candidats.

Monsieur MUNZENMEYER	20 voix
Monsieur MIGUEL	7 voix

Monsieur MUNZENMEYER est élu Conseiller délégué au Logement

Conseiller délégué chargé de la Communication et de la Culture

Madame COUR et Madame DAVIAS sont candidates.

Madame COUR	20 voix
Madame DAVIAS	7 voix

Madame COUR est élue Conseiller délégué à la Communication et à la Culture

Monsieur SOMMER :

- invite l'assemblée à désigner les délégués à la CAPM.

Premier délégué

Sont candidats : Monsieur SOMMER et Monsieur GRILLON

Monsieur SOMMER	20 voix
Monsieur GRILLON	7 voix

Monsieur SOMMER est désigné en qualité de délégué titulaire à la CAPM.

Deuxième délégué

Sont candidats : Monsieur CONTEJEAN et Monsieur CUGNEZ.

Monsieur CONTEJEAN	20 voix
Monsieur CUGNEZ	7 voix

Monsieur CONTEJEAN est désigné en qualité de délégué titulaire à la CAPM.

Troisième délégué

Sont candidats : Madame VILLECOURT et Madame GUICHON.

Madame VILLECOURT	20 voix
Madame GUICHON	7 voix

Madame VILLECOURT Christine est désignée en qualité de déléguée titulaire à la CAPM.

Délégué suppléant

Sont candidats : Monsieur MUNZENMEYER et Monsieur LIRIA.

Monsieur MUNZENMEYER	19 voix
Monsieur LIRIA	7 voix
	1 blanc

Monsieur MUNZENMEYER est désigné en qualité de délégué suppléant à la CAPM.

Sont élus délégués à la CAPM :

Monsieur SOMMER
Monsieur CONTEJEAN
Madame VILLECOURT
Monsieur MUNZENMEYER, suppléant

OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur TROSSAT :

- explique à l'assemblée qu'en prévision du départ en congé de fin d'activité à compter du 1^{er} novembre prochain de Madame HUMBERT, Directrice du CCAS il est apparu opportun de recruter une personne à compter du 1^{er} septembre afin d'assurer la transition et la continuité du service public.
- indique que ce recrutement interviendra par détachement de l'intéressée dans le cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur stagiaire. Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste de rédacteur au 1^{er} septembre.

Vote : 26 pour
1 abstention
2 refus de vote

ACCROISSEMENT HORAIRE D'UN POSTE DE TRAVAIL D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Madame CHAMBREY :

- rappelle que les bureaux de Trame, transférés à l'ancienne caserne des pompiers, ont vu leur superficie augmenter. Il est donc nécessaire d'accroître de trois heures hebdomadaires le temps de travail affecté au ménage.

- explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2001, le temps de travail de l'agent concerné passerait de 18/39^{ème} à 21/39^{ème}. Le CTP, au cours de sa séance du 12 juin, a donné un avis favorable à cette proposition.

Vote : 22 pour
5 abstentions
2 refus de vote

RESTAURATION SCOLAIRE CLASSE CLIS/CLAD - COUT DU REPAS A LA CHARGE DES FAMILLES

Monsieur MUNNIER :

- informe l'assemblée que dès la rentrée 2001, des enfants en provenance de communes voisines, seront scolarisés en classe CLIS/CLAD dans la commune. Cela représente un effectif d'environ 5 à 7 enfants.
- explique qu'une cantine scolaire sera mise en place dans les locaux du lycée professionnel afin de les accueillir.
- propose de fixer le coût du repas à la charge des familles à 25 F/repas.

Monsieur MIGUEL :

- demande si la notion de revenu entre en ligne de compte.

Monsieur MUNNIER :

- répond qu'il s'agit du prix de revient du repas des enfants.

Monsieur SOMMER :

- explique que les parents ont toute liberté pour se retourner vers leur mairie afin de solliciter une aide supplémentaire.

Monsieur GRILLON :

- demande quel est le prix facturé aux élèves demi-pensionnaires, étant donné que le repas est fait par le lycée.

Monsieur PERNIN :

- répond que le prix est de 17 F.

Monsieur MUNNIER :

- explique que les enfants vont être accompagnés et que le coût du repas des accompagnateurs est intégré, c'est pourquoi il sera demandé 25 F aux familles.

Vote : 28 pour
1 abstention

RESTAURATION SCOLAIRE CLASSE CLIS/CLAD – DEMANDE DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE TRANSFERT, D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur MUNNIER :

- rappelle que la mise en place de la cantine scolaire concerne des enfants venant de 5 communes différentes et qui seront scolarisés à GRAND-CHARMONT.
- explique que les frais d'accueil, de transfert et d'accompagnement ont été évalués à 10 000 F pour l'année scolaire. Il s'agit des heures d'accompagnement des enfants entre midi et treize heures.
- propose de fixer à 2 000 F les frais afférents à chacune des cinq communes concernées.

Monsieur MIGUEL :

- demande comment est assuré le transport.

Monsieur MUNNIER :

- indique que cela se fera à pied.

Madame RECEVEUR MARCHAL :

- explique que cela sera un gros soulagement pour les familles car les enfants étaient sur liste d'attente dans leur commune.
- informe que deux communes redonnent une partie de l'argent déboursé par les parents pour les repas des enfants.

Vote : Unanimité

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MONSIEUR KHIATE, 14 RUE DU PAQUIS

Monsieur REBOURCET :

- explique que Monsieur KHIATE a déposé une demande de travaux pour la construction d'un auvent destiné à protéger la porte d'entrée principale de sa maison, qui s'ouvre directement sur le domaine public, c'est-à-dire sur le trottoir de la rue du Pâquis.
- indique que ledit auvent est fixé à 2,10 m de hauteur et ne débordera que de 0,65 m sur un trottoir d'une largeur de 4 m à cet endroit. Le faible encombrement, la hauteur de pose et la forte largeur du trottoir permettent la construction sans risque pour les piétons.
- demande à l'assemblée de se prononcer sur l'autorisation d'occupation du domaine public.

Monsieur GRILLON :

- demande si cette autorisation peut être précaire, s'il pourrait y avoir la possibilité de démolition par la suite s'il y avait un changement dans la voirie.

Monsieur REBOURCET :

- répond qu'une fois construit ce sera définitif.

Vote : 27 pour
2 abstentions

FORMATION DES ELUS

Madame CHAMBREY :

- informe l'assemblée que la formation des élus est un droit instauré par la loi du 3 février 1992 et le décret du 16 novembre 1992.
- explique que l'Institut pour le Développement, l'Education et les Echanges (IDEE) a reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux et a élaboré un programme en 28 modules permettant une approche globale des grands domaines de l'activité communale.
- indique que le coût de cette formation, pour les collectivités, est de 200 F par module et par élu. Ces modules ont lieu les lundis soir de 19 h à 21 h à BELFORT et s'étalent sur une période courant de septembre 2001 à décembre 2002.
- rappelle qu'il est préférable que les intéressés s'inscrivent dès à présent, sachant que les désistements et absences seront facturés. Cependant, il est toujours possible de s'inscrire à un module complémentaire trois semaines avant la séance.
- informe l'assemblée qu'une convention doit être prise avec IDEE. Et que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP à hauteur de 10 000 F et pourront être ajustés au BP 2002.

Vote : Unanimité

DIVERS

Monsieur GRILLON :

- demande quelle est la fréquence de diffusion des comptes rendus de municipalité car il en a reçu seulement deux.

Monsieur SOMMER :

- répond que, l'été passé, les municipalités vont reprendre un rythme normal.

Madame GUICHON :

- informe l'assemblée qu'elle n'a jamais reçu de convocation pour les réunions de Trame.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'elle représente la ville à l'assemblée générale et l'invite à écrire au Président de Trame afin de lui transmettre ses remarques si elle n'a pas été invitée.

Monsieur GRILLON :

- fait part des inquiétudes des riverains suite à l'achat d'un terrain au Fort-Lachaux par Monsieur HERNANDEZ.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'effectivement, Monsieur HERNANDEZ, promoteur immobilier a acheté un certain nombre de terrains en bordure du Fort-Lachaux et nous avons été sollicités pour des renseignements d'urbanisme.
- explique qu'à aucun moment la ville a été saisie d'un quelconque projet de lotissement sur ces terrains. Des riverains, ayant eu connaissance de cette acquisition de terrains, ont demandé à rencontrer les élus afin d'obtenir d'autres éléments d'information.
- indique qu'en date du 22 août un document de la Préfecture est parvenu en mairie. Ce document situe le niveau des risques en matière de glissements de terrain sur le site du Fort-Lachaux. Les terrains achetés par Monsieur HERNANDEZ comportent toujours des risques. Toutefois il n'y a aucun risque à ce jour s'il n'y a pas d'intervention massive de l'homme.
- explique que les riverains ont été mis au courant de ces informations et qu'un courrier à Monsieur HERNANDEZ a été envoyé afin de l'alerter. En outre, copie du dossier envoyé à Monsieur HERNANDEZ a été communiquée à l'ensemble des riverains.

Monsieur GRILLON :

- demande s'il est possible d'avoir un débat à ce sujet en commission urbanisme.

Madame BATTAGLIA :

- demande pourquoi la ville n'a pas racheté ces terrains.

Monsieur SOMMER :

- répond que la commune n'a pas racheté car il n'y a pas de projet concernant ces terrains qui ne sont pas constructibles actuellement au POS.

Monsieur PERNIN :

- demande pourquoi les riverains s'opposent à la construction d'un lotissement.

Monsieur GRILLON :

- répond qu'il y a des inquiétudes suite aux écoulements d'eau.

Monsieur MUNNIER :

- informe l'assemblée de la soirée cabaret organisée par l'Association culturelle le 13 octobre.

Monsieur REBOURCET :

- indique que la réunion de la commission urbanisme a été fixée le 12 septembre mais qu'il y a obligation de repousser d'une semaine car le conseil municipal prochain devra statuer sur un certain nombre de points importants. Le thème concernera les prochaines étapes du développement de l'urbanisme à GRAND-CHARMONT.

L'ordre jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 00.